

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA SEINE-MARITIME
DECLARATION D'ACCIDENT SCOLAIRE (PREMIER DEGRE)

Etablissement :

Le maître est-il assuré en responsabilité civile ? Raison sociale et adresse de la compagnie :

Elève blessé :

NOM :

Prénoms :

Sur la victime :

- la victime pratiquait-elle un exercice autorisé ou interdit ?

Date de naissance :

- où la victime a-t-elle été conduite ?

Classe :

- par qui ?

Comment ?

Est-il couvert par une assurance individuelle ?

Laquelle :

- combien de temps après l'accident ?

Père ou responsable légal :

NOM :

Sur les causes de l'accident :

- L'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, du local, des installations mobilières ?

Prénoms :

Profession :

Adresse :

N° matricule à la Sécurité Sociale :

- L'accident a-t-il été causé par un autre élève (nom, prénom, âge, classe).
Comportement de celui-ci au moment de l'accident.

Mutuelle :

Rapport du maître de service

NOM et qualité du maître chargé de la surveillance :

Jour, heure, lieu de l'accident :

- Est-il assuré en responsabilité civile : nom de la compagnie :

L'accident a-t-il été causé par un tiers (nom, adresse, profession). Celui-ci est-il assuré en responsabilité civile ? (raison sociale et adresse de la compagnie).

Relation de l'accident : attitude du maître

Déposition du maître de service (place occupée par le maître, a-t-il vu l'accident se produire, comment le maître est-il intervenu ?)

Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? En indiquer le contenu.

Croquis à dresser ci-après, indiquant :

- la disposition générale des lieux
- le lieu de l'accident
- la place du maître, de la victime, de l'auteur éventuel de l'accident, des témoins.



Fait à _____ le _____
Signature du maître de service

Pièces à joindre :

- un certificat médical (ou copie conforme) précisant la nature des blessures, nom et adresse du médecin qui a examiné l'enfant.

- dépositions écrites des témoins.

Peut-être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception du maître chargé de la surveillance.

Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes. Les dépositions doivent contenir au moins les précisions suivantes :

- jour, heure et lieu
- que faisaient au moment de l'accident le maître, la victime, les témoins ?
- où était le maître ?
- qu'a-t-il fait après l'accident ?

Conclusions du Directeur/de la Directrice :

- Le maître exerçait-il au moment de l'accident une surveillance effective ?
- Pouvait-il prévoir l'accident ?
- Y-a-t-il des mesures à prendre pour éviter le retour d'un accident semblable ?
- Le règlement scolaire a-t-il été lu ?
- A-t-il été affiché ?
- Indiquer si possible si des poursuites sont à prévoir :

Date

Signature